



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2022-107

PUBLIÉ LE 20 MAI 2022

Sommaire

DDTM 22 / SERVICE PLANNIFICATION LOGEMENT URBANISME

22-2022-05-13-00005 - DECISION portant nomination du délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine du département des côtes-d'armor. (1 page)

Page 3

DDTM 22

22-2022-05-13-00005

DECISION portant nomination du délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine du département des côtes-d'armor.

DECISION

Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département des CÔTES-D'ARMOR

La Directrice Générale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, modifié ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 15 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne-Claire MIALOT en qualité de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département des CÔTES-D'ARMOR.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De nommer monsieur Eric HENNION, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la mer, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

ARTICLE 2 :

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture des CÔTES-D'ARMOR

Fait à Paris, le 13 mai 2022

Anne-Claire Mialot